

## **DELCCAS2025 008**

## Portant sur le choix du prestataire pour les colis de Noël

Date de convocation : 16/09/2025 Nombre de membres en exercice : 8

Date d'affichage : 16/09/2025 Nombre de membres votants : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Fabrice LEPINTE, Président et Président du CCAS.

Nom Prénom Fonction	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
LEPINTE Fabrice Président	X			
BOISNARD Angélique Membre	X			
DUEDAL Lucile Membre	X			
DUEDAL Patrick Conseiller	X			
DHOOGE Nina Conseillère	X			
GUADEBOIS Gaël Conseiller			X	
LEMAIRE Magall Conseillère, élue aux affaires sociales	X			
LOEDEC-BERRARD Annick Membre	X			

Est nommé secrétaire de séance : Nina DHOOGE

## **EXPOSE**

Chaque année la commune de Goussonville, par l'intermédiaire du CCAS, organise la distribution de Colis de Noël pour les retraités résidants à l'année sur la commune et âgés de 65 ans et plus.

Cette année, le CCAS a décidé de faire appel aux services des prestataires suivants :

« Esprit Gourmet », « Eymet Village », « Paul Laredy »,

La distribution des colis se fera le jeudi 11 décembre à la salle polyvalente lors d'un apéritif dinatoire.



## IL EST PROPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

D'approuver la date de distribution des colis,

De prendre acte du choix du prestataire pour la commande des colis de Noël,

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

APPROUVE la date de distribution des colis soit le jeudi 11 décembre 2025

APPROUVE le choix du prestataire Esprit Gourmet pour la commande des colis de Noël

Le coût unitaire du colis pour une personne est de 23.20 € TTC

Le coût unitaire du colis pour deux personnes est de 30.50 € TTC.

Cette année, 53 femmes et 46 hommes peuvent prétendre avoir ce colis.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

**CONTRE: 0 ABSTENTION: 0** Vote POUR: 7

Pour extrait, conforme au registre des délibérations

Le Président, Fabrice LEPINTE

La secrétaire de séance Nina DHOOGE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le: 25/09/2025

Publication ou notification du : 25/09/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication (article R. 421-5 du code de justice administrative).